



Recouvrement impayés de loyer durant ancien propriétaire

Par **oluyen**, le **03/10/2011** à **10:49**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement avec un parking.

Or il s'est avéré que ce parking avait été loué, pendant 3 à 6 ans, par le syndicat de

copropriété sans que celui n'en ait informé l'ancien propriétaire (une erreur de numérotation par rapport au plan de construction les ont fait louer ce parking pour le compte d'un autre propriétaire).

Le locataire n'est plus là aujourd'hui.

Peut on recouvrer les loyers générés par cette location "abusive" ? A qui reviennent les

loyers non reversés, au nouveau propriétaire ou à l'ancien ?

Par **cocotte1003**, le **04/10/2011** à **02:14**

Bonjour, les loyers vont toujours au propriétaire du moment. ce n'est en aucune façon à vous de régler cet ancien problème de numérotation. Si quelqu'un a à se plaindre et à demander une régularisation de situation c'est l'ancien propriétaire, cordialement